

## V. DIFFUSION

63. Afin de refléter l'approche globale souhaitée et d'assurer au message des droits de l'homme la diffusion la plus large possible dans tous les pays et dans toutes les régions du monde, le Département de l'information et le Centre pour les droits de l'homme mettent l'accent sur la diffusion d'informations concernant les droits de l'homme, sur un large front : gouvernements, organisations non gouvernementales, universités, instituts de recherche, médias, etc., dans le monde entier. A cette fin, les listes d'adresses existantes dans le domaine des droits de l'homme sont complétées et rassemblées en une liste unique informatisée qui contiendra quelque 10 000 adresses. En outre, conformément au paragraphe 12 de la résolution 42/118 de l'Assemblée générale, les Etats Membres indiquent au Centre pour les droits de l'homme les centres nationaux de coordination qu'ils ont désignés et auxquels des exemplaires des publications pertinentes relatives aux droits de l'homme peuvent être fournis.

64. Le Département de l'information a créé une nouvelle division de la diffusion qu'il a chargée de réviser et d'informatiser ses méthodes de distribution, de manière à définir des cibles plus précises tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle régionale. Cette division a également pour tâche de veiller à ce que les centres et les services d'information des Nations Unies du monde entier disposent en quantité suffisante d'une documentation écrite et visuelle relative aux droits de l'homme, dans les langues voulues. Le Département accorde également une attention accrue à la diffusion de la documentation audio-visuelle, y compris la documentation sur les questions relatives aux droits de l'homme, et à leur distribution aux organismes de radio et de télévision. Ainsi, grâce aux nouveaux arrangements conclus avec la société Cable News Network, les trois variétés des Nations Unies sont télévisées chaque semaine dans 105 pays. Le magazine télévisé hebdomadaire intitulé "L'ONU en action" est diffusé dans 125 pays. En outre, Visnews, un producteur international de programmes télévisés en copyright, reçoit régulièrement les informations relatives à l'Organisation des Nations Unies et en assure la distribution aux réseaux nationaux de télévision du monde entier.

## VI. CAMPAGNE MONDIALE D'INFORMATION SUR LES DROITS DE L'HOMME

### A. Introduction

65. Les activités entreprises dans les domaines de l'information, de l'éducation et de l'assistance y relative ont été décrites ci-dessus en détail, dans la mesure où elles peuvent servir de base à une campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme. Si l'Assemblée générale décidait de lancer une telle campagne, celle-ci comprendrait plusieurs des principales activités décrites ci-dessus.

66. Le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme coïncide avec une nouvelle phase d'activités et d'efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Depuis l'adoption de la Déclaration, le processus législatif a permis d'obtenir des résultats importants. Ainsi, deux pactes (plus un protocole facultatif) et une cinquantaine d'autres instruments internationaux portant sur pratiquement tous les aspects de l'activité humaine ont ajouté certaines obligations légales spécifiques aux droits et aux libertés énoncés dans la Déclaration. Bien que ce processus ne soit pas achevé, il est évident que les principaux résultats ont déjà été obtenus en ce qui concerne la